
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2026-0119	18, rue Saint-Henri Est	Hc-221	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont la largeur de l'allée d'accès est de 13,89 mètres au lieu d'une largeur maximale de 12 mètres.• Autoriser que l'aire de stationnement soit située à une distance de 0 mètre du bâtiment principal au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.• Autoriser le retrait de l'exigence minimale de fournir une case de stationnement pour les personnes handicapées physiquement.
2.	2026-0121	Lot 6 240 881 du cadastre du Québec – rue Trudeau	Va-829	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'implantation projetée d'une aire de stationnement dont l'accès se situe à une distance de 4,73 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.
3.	2026-0133	Lot 6 575 000 du cadastre du Québec – rue Sainte-Adèle	Hb-215	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement localisée dans un espace de la cour avant qui est vis-à-vis le bâtiment principal et qui correspond à 66 % de la largeur de la façade au lieu d'un maximum de 50 %.• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement non pourvue d'une allée de circulation permettant d'accéder aux cases et d'en sortir sans être contraint de déplacer un autre véhicule pour une habitation de 5 logements alors que cela n'est autorisé que pour une habitation de 3 logements et moins.• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement implantée de sorte que les manœuvres de stationnement ne

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
				<p>soient pas effectuées en dehors de la rue publique à partir d'une allée de circulation pour un bâtiment occupé par 5 logements alors que cela n'est autorisé que pour une aire de stationnement desservant un bâtiment occupé par 3 logements et moins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont la largeur de l'allée d'accès est de 12,50 mètres au lieu d'une largeur maximale de 9 mètres.
4.	2026-0140	Lots 5 582 215, 5 582 216 et 5 580 568, tous du cadastre du Québec – Rue Murray	Hc-723	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'aménagement d'un muret de soutènement d'une hauteur totale de 3,4 mètres dans la cour arrière, au lieu de la hauteur maximale autorisée de 2 mètres.
5.	2026-0138	71, rue Henri-Dunant	Ha-313	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 1,15 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 juin 2026.

Original signé

Anny Després
Greffière adjointe